

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement le 9 février 2017 pour la séance du 15 février 2017 à 20 heures à la mairie.

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant :

- *Présentation du projet de centre aquatique de Combourg par Monsieur Michel VANNIER, Vice-Président en charge des équipements et de l'animation sportive à la Communauté de Communes Bretagne Romantique*
- *Approbation de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2016*
- *Compte administratif 2016 Commune*
- *Compte administratif 2016 Assainissement collectif*
- *Comptes de gestion 2016*
- *Affectation du résultat 2016 Commune*
- *Affectation du résultat 2016 assainissement collectif*
- *Vote du taux des trois taxes 2017*
- *Ecole Saint Joseph : subvention de fonctionnement 2017*
- *Indemnité gardiennage église communale*
- *Animateur sportif : subvention 2017*
- *CCAS : subvention 2017*
- *Accueil loisirs et TAP : convention de partenariat avec l'UFCV*
- *Effacement des réseaux rue de la Maison Neuve 2^{ème} tranche et rue du Rocher Cordier : présentation étude détaillée*
- *Projet échange de terrains à la Quévinais*
- *Ecole Henri Matisse : modification de l'organisation des temps scolaires*
- *FGDON : renouvellement convention multi-services*
- *FST-Voirie : demande de subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine pour l'année 2016*
- *Réalisation du Document Unique*
- *Admission en non-valeur de produits irrécouvrables*
- *Questions diverses*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Laurence ALLAIN, Laurent CITRE, Loïc LEBRET, Olivier MILLION, Philippe DOUARD.

Absent excusé : Béatrice LEROUX, Nathalie TESSIER, Jean-François GUERIN et Patrick LEMESLE

Pouvoir : Béatrice LEROUX à Marie-Hélène DURÉ, Nathalie TESSIER à Loïc LEBRET, Jean-François GUERIN à Marcel PIOT, Patrick LEMESLE à Florence DAVID.

Secrétaire de séance : Laurence ALLAIN

OBJET : PRESENTATION DU PROJET DE CENTRE AQUATIQUE DE COMBOURG PAR MONSIEUR MICHEL VANNIER, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES EQUIPEMENTS ET DE L'ANIMATION SPORTIVE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel VANNIER, Vice-Président en charge des équipements et de l'animation sportive à la Communauté de Communes Bretagne Romantique qui présente au Conseil Municipal le futur centre aquatique communautaire de Combourg.

Monsieur Michel Vannier rappelle que la piscine actuelle a 50 ans. Elle a un grand besoin d'être repensée, car il ne se passe pas beaucoup de temps sans que des travaux d'entretien y soient effectués. Après avoir appartenu à la commune de Combourg, puis 17 ans au SIGEP (syndicat intercommunal), elle est passée dans le giron de la communauté de communes en 2013. Depuis cette date, les élus ont entamé une réflexion pour réaliser un nouveau projet permettant de mieux répondre aux attentes du public.

Lancés en juillet 2017, pour une durée annoncée de 29 mois, les travaux seront divisés en 2 phases :

- Les travaux de construction de l'extension du centre, comprenant le bassin sportif, le bassin d'apprentissage et ludique, la pataugeoire, l'accueil et les vestiaires ainsi que l'espace bien-être, se dérouleront jusqu'en décembre 2018.

- La réalisation des équipements extérieurs, bassin nordique, pentagliss et plage se fera ensuite jusqu'en mai 2019.

L'investissement est de 15 millions d'€uros sur 20ans, soit 9 millions d'€uros pour la construction, 6 millions d'€uros pour les travaux de maintenance, les grosses réparations et les frais de gestion de l'équipement. La Communauté de Communes a obtenu deux subventions : 1,9 millions d'€uros du Conseil Départemental et 645 000 €uros de la Région.

La surface de natation sera doublée. Le futur bâtiment, de 1 068 m² couvert, accueillera un bassin sportif de 25 m de long muni de 5 couloirs, une pataugeoire de 33 m², un bassin d'apprentissage et ludique, ainsi qu'un espace bien-être avec sauna, hammam et jacuzzi.

Le bassin nordique estival sera de 25 m de long construit en extérieur. Chauffé, il permettra un fonctionnement tout au long de l'année. S'ajouteront les 3 pistes de 23 m du pentagliss, ainsi qu'un solarium. Les 2 espaces seront reliés par un sas et une rivière de liaison permettant aux nageurs de passer de l'un à l'autre.

86 places supplémentaires de parking, en quatre zones, s'ajouteront aux 14 existantes qui seront réhabilitées.

L'exploitation, notamment la gestion du personnel, tarifs et activités resteront gérées par la Communauté de Communes. Le partenaire Exterimmo sera en charge de la construction, de la gestion, de l'entretien et de la maintenance de la piscine pour la durée du contrat.

Monsieur VANNIER précise que la piscine actuelle restera ouverte pendant la durée des travaux.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Michel VANNIER pour sa présentation.

OBJET DE_01_2017 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2016

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la séance précédente en date du 29 novembre 2016.

En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE_02_2017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : COMMUNE

Préfecture de Rennes, reçu le 23/02/2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte administratif 2016 de la Commune.

Il constate que depuis 2013, la dotation globale de fonctionnement a diminué de 40 128 € dont 18 616 € rien que pour l'année 2016. A cette perte, il faut ajouter le coût lié à la mise en place des rythmes scolaires compensé partiellement. Grâce à une réduction de l'ensemble des charges de fonctionnement et à la dynamique de la fiscalité directe (sans augmentation des taux d'imposition),

le résultat de clôture reste quasiment au même niveau que celui des années précédentes. Le résultat global est dans le contexte actuel tout à fait satisfaisant.

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène DURÉ, Adjointe au Maire, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif de la Commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 846 887.05 €

Recettes : 1 006 095.83 € + Excédent reporté : 451.77 € = 1 006 547.60 €

Soit un excédent de fonctionnement : **159 660.55 €**

Investissement

Dépenses : 414 431.49 €

Recettes : 148 023.22 € + excédent reporté : 131 666.39 € + affectation : 204 000 € = 483 688.61 €

Soit un excédent d'investissement : **69 257.12 €**

Résultat global : 228 917.67 €

OBJET DE_03_2017 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Préfecture de Rennes, reçu le 23/02/2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte administratif 2016 de l'assainissement.

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène DURÉ, Adjointe au Maire, adopte à l'unanimité le Compte Administratif de l'Assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses : 22 535.44 €

Recettes : 44 077.87 € + excédent reporté : 4 10215 € = 48 180.02 €

Soit un excédent d'exploitation de : **25 644.58 €**

Investissement

Dépenses : 43 155.14 €

Recettes : 27 901.57 € + excédent reporté : 28 610.76 € + affectation : 30 000.00 € = 86 512.33 €

Soit un excédent d'investissement de : **43 357.19 €**

Résultat global : 69 001.77 €

OBJET DE_04_2017 : COMPTES DE GESTION 2016

Préfecture de Rennes, reçu le 23/02/2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes encaissées, les Comptes de Gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2015, tous les titres de recettes émis, tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations sont régulières : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, statuant sur l'exécution des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET DE_05_2017 : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : COMMUNE

Préfecture de Rennes, reçu le 23/02/2017

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 de la commune.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 159 660.55 €
- un excédent d'investissement de 69 257.12 €

Décide d'affecter à l'unanimité un montant de **159 600 €** à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2017 de la commune.

OBJET DE_06_2017 : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Préfecture de Rennes, reçu le 23/02/2017

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016 de l'assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 25 644.58 €
- un excédent d'investissement de 43 357.19 €

Décide d'affecter à l'unanimité un montant de **10 000 €** à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2017 de l'assainissement.

OBJET DE_07_2017 : VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES 2017

Préfecture de Rennes, reçu le 23/02/2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2017, soit les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 12.69 %
- Taxe foncier bâti : 14.16 %
- Taxe foncier non bâti : 41.93 %

Il précise que ces taux sont maintenus à l'identique depuis 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

OBJET DE_08_2017 : ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

En application du contrat d'association liant l'Ecole Privée Saint-Joseph et l'Etat, la commune s'est engagée à verser à cet établissement scolaire une aide financière pour couvrir la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes maternelles et primaires avec la prise en

charge d'une partie des élèves extérieurs en fonction du pourcentage d'élèves extérieurs fréquentant l'école publique par primaire et par maternelle.

Pour l'année 2017, la référence prise pour le calcul de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Joseph est le coût d'un élève de l'Ecole Publique Henri Matisse pour l'année 2015 lequel s'est élevé à **347.72 €** par élève primaire et à **961.90 €** par élève maternelle, inférieur au coût moyen départemental qui s'élève à 374 € en élémentaire et 1 142 € en maternelle.

En conséquence, compte tenu de l'effectif de l'école privée au 1^{er} septembre 2016 et des modalités de prise en charge (délibération du 28/08/2009), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'Ecole Privée Saint Joseph une subvention de fonctionnement de **67 155.95 €** pour l'année 2017.

OBJET DE_09_2017 : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Les préposés au gardiennage des églises communales peuvent bénéficier d'une indemnité annuelle. En 2016, le plafond de cette indemnité est fixé à 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. En dessous de ces plafonds, il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci. Monsieur le Maire propose de maintenir cette indemnité à la somme de **320 €**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

OBJET DE_10_2017 : SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Monsieur le Maire propose de verser au Football Club Meillac Lanhélin Bonnemain (FCMLB) une subvention 2017 concernant l'animateur sportif d'un montant de **10 544 €**. Cette subvention sera versée trimestriellement. Cet animateur est partagé entre les communes de Bonnemain, Lanhélin et Meillac. Monsieur le Maire précise que la subvention est calculée en fonction du nombre d'habitant et du pourcentage d'activité sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

OBJET DE_11_2017 : CCAS SUBVENTION 2017

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Monsieur le Maire propose de verser au CCAS une subvention d'équilibre d'un montant de **8 000 €** pour l'année 2017. En effet, le CCAS n'a plus de ressources propres, seulement des dépenses liées au colis de Noël, au colis des bébés, aux subventions à caractère social et au portage des repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

OBJET DE_12_2017 : ACCUEIL LOISIRS ET TAP : CONVENTION DE PARTENARIAT 2017 AVEC L'UFCV

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de retirer ce point de l'ordre du jour.

OBJET DE_13_2017 : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA MAISON NEUVE 2^{ème} TRANCHE ET RUE DU ROCHER CORDIER : ETUDE DETAILLEE

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé pour engager la commune à réaliser les travaux d'effacement de réseaux rue de la Maison Neuve 2^{ème} tranche et rue du Rocher Cordier le 7 juillet 2015.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'étude détaillée réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie 35 relative à l'effacement des réseaux rue de la Maison Neuve 2^{ème} tranche et rue du Rocher Cordier. Cette étude a été reçue seulement le 30 novembre 2016. Le retard dans la réception de l'étude est dû principalement au problème d'implantation du nouveau poste de transformation électrique rue de la Maison Neuve. Le SDE 35 a dû trouver un emplacement et procéder à un bornage.

La participation communale s'établit comme suit :

- Travaux réseaux concédés (électricité) : art 20415 : 35 000 €

- travaux pour compte de tiers (éclairage public et télécom) : art 238 : 112 413 €

Totale participation communale : **147 413 €** sur un total de 351 960 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le projet détaillé et s'engage à réaliser les travaux d'effacement des réseaux dès que le dossier sera retenu,
- confie au Syndicat Département d'Énergie 35 la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ainsi que du génie civil des réseaux de télécommunication,
- s'engage à verser la participation due au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux,
- précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

OBJET DE_14_2017 : PROJET ECHANGE DE TERRAINS A LA QUEVINAIS

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'échange de terrains à la Quévinais. En effet, la commune est propriétaire de deux parcelles de terres le long de la voie communale n° 36, cadastrées A 984 et A 1945. A l'occasion de la vente de la propriété voisine appartenant à Madame Dominique GOUPILLE et à Madame Monique RIOT, il a été constaté qu'un mur de soutènement se trouvait sur la parcelle communale A 984.

Afin que le mur fasse partie de la propriété vendue, un bornage a été effectué par le géomètre Letertre de Dol de Bretagne. Il a été constaté également qu'une partie de l'accotement de la voie communale se trouvait sur la parcelle A 2147.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions suivantes :

- Bien échangé par la commune à Mesdames GOUPILLE et RIOT : un mur de soutènement, repris au cadastre sous les références suivantes : A 2229 pour une contenance de 9 m² issu de la division de la parcelle originellement cadastrée A 984.
- Bien échangé par Mesdames GOUPILLE et RIOT à la commune : une portion de terrain reprise au cadastre sous les références suivantes : A 2232 pour une contenance de 5 m² issu de la division de la parcelle cadastrée A 2147.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents concernant cette transaction qui sera passée en l'étude de Maîtres Joëlle GUICHAOUA-HUVET et Charles-Tanguy SIMON, notaires à Saint Briec (22045).
- De prendre en charge 100 € sur la facture des frais de géomètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

OBJET DE_15_2017 : ECOLE HENRI MATISSE : MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organisation actuelle des temps scolaires de l'école Henri Matisse est en vigueur depuis la rentrée de septembre 2014.

Après trois ans de mise en œuvre et à l'occasion de l'élaboration du nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la période de 2017 à 2020, il est proposé de revoir la répartition des jours de TAP entre les deux écoles, comme évoqué en 2014 à la création du PEDT. Les activités périscolaires se dérouleraient les mardis et jeudi de 15h à 16h30, soit trois heures par semaine, pour les élèves de l'école Henri Matisse. Par conséquent, elles auraient lieu les lundis et vendredi pour l'école Saint Joseph.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires de cours de l'école Henri Matisse, après avis favorable du Conseil d'école en date du 7 février 2017.

Le tableau des horaires serait désormais le suivant à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 :

Jour	Matin	Repas	Après midi	Total
Lundi	8h45 - 12h		13h45 - 16h30	6 h
Mardi	8h45 - 12h		13h45 - 15h	4.5 h
Mercredi	8h45 - 11h45			3 h
Jeudi	8h45 - 12h		13h45 - 15h	4.5 h
Vendredi	8h45 - 12h		13h45 - 16h30	6 h
Total	16 h		8 h	24 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces nouveaux horaires.

OBJET DE_16_2017 : FGDON : RENOUELEMENT CONVENTION MULTI-SERVICES

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la convention multi-services souscrit avec la FGDON 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine) concernant la lutte contre les animaux nuisibles (piégeages des ragondins, mise à disposition de matériel, formations, lutte collective...) arrive à échéance et demande de se prononcer sur un éventuel renouvellement du service. Dans le but d'améliorer et de pérenniser la qualité et l'extension des services distribués par la FGDON 35, une contribution financière annuelle et forfaitaire est demandée à la commune.

Cette contribution calculée au prorata du nombre d'habitants est gérée de manière mutualiste afin de maintenir une participation financière peu élevée et ainsi faire en sorte que toutes les communes du département puissent bénéficier d'un service identique.

Selon le barème départemental établi, la participation financière de la commune pour l'année 2017 s'élève de manière forfaitaire à 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la FGDON 35 pour une durée de 4 ans pour un montant de 150 € annuel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

OBJET DE_17_2017 : FST – VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE POUR L'ANNEE 2016

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les différents projets d'investissement que la commune a décidé de mener au cours de l'année 2016 inscrits au budget communal :

Objet	Montant
Elargissement VC n° 15 de la Nouvais	2 721.60 € TTC
Modernisation VC n° 54 de la Chaussée	23 130.00 € TTC
Modernisation CR les Rochelets	7 401.60 € TTC

Modernisation CR Montservin	6 210.00 € TTC
Empierrement CR le Temple	4 320.00 € TTC
Total programme investissement voirie 2016	43 783.20 € TTC

Le Département d'Ille-et-Vilaine, lors de la commission permanente du 5 décembre 2016, a voté une subvention sur les travaux d'investissement de la voirie communale pour l'année en cours à hauteur de 25% du montant HT au montant attribué en 2015 plafonné à 3 250 €.

La subvention maximale pour l'année 2016 sera donc de 3 250 €, ce qui représente finalement 8.9 % du montant global HT. Le versement de la subvention se fera sur présentation des justificatifs certifiés par le receveur municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la subvention départementale au titre du programme d'investissement de la voirie communale inscrit en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

OBJET DE_18_2017 : REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Dans chaque collectivité, le Code du Travail (Art. R4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé "Document Unique". L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- Recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents
- Hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents
- Proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Afin de mener à bien un tel projet, un partenariat étroit peut être réalisé entre les collectivités et le Fonds National de Prévention de la CNRACL. Ce projet permettra d'entamer une réflexion sur les méthodes de travail appliquées dans les services, et sur la prise en compte des aspects santé et sécurité à tous les niveaux de la collectivité. Par ailleurs, le service Conditions de travail du Centre de gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné Fouillard (35) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention. Une aide technique est apportée pour le montage du dossier de demande de subvention ainsi que pour la procédure de mise en œuvre et du suivi de la démarche. Monsieur le Maire précise que c'est un document obligatoire et que c'est la dernière année pour bénéficier d'une subvention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du Document Unique
- solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine par voie de convention
- accepter la proposition d'intervention faite par le service Conditions de Travail du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine relative à la prestation Document Unique / Démarche de Prévention pour un montant total TTC de 2 318 €. La dépense sera imputée sur le budget principal de la commune (article 6228)
- Nommer en interne un référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche : Monsieur Jean-Paul MURIE, 3^{ème} adjoint.
- Solliciter une subvention auprès du fonds National de Prévention de la CNRACL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions faites et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

OBJET DE_19_2017 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Préfecture de Rennes, reçu le 17/02/2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de produits irrécouvrables d'un montant de 354.66 €uros sur les exercices 2014 et 2015. Le Comptable du Trésor a procédé aux poursuites sans résultat et a établi un procès-verbal de carence à l'encontre du redevable. Il convient donc de prononcer l'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal admet à l'unanimité en non-valeur cette somme et accorde décharge au Comptable du trésor.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux à Montservin et au Hucret et l'élargissement de la voie communale n° 30 à la Rouvrais se tiendra du 27 février au 13 mars 2017 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

N°	DATE	OBJET	FOLIO
01-2017	15/02/2017	<i>Approbation de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2016</i>	
02-2017	15/02/2017	<i>Compte administratif 2016 Commune</i>	
03-2017	15/02/2017	<i>Compte administratif 2016 Assainissement collectif</i>	
04-2017	15/02/2017	<i>Comptes de gestion 2016</i>	
05-2017	15/02/2017	<i>Affectation du résultat 2016 Commune</i>	
06-2017	15/02/2017	<i>Affectation du résultat 2016 assainissement collectif</i>	
07-2017	15/02/2017	<i>Vote du taux des trois taxes 2017</i>	
08-2017	15/02/2017	<i>Ecole Saint Joseph : subvention de fonctionnement 2017</i>	
09-2017	15/02/2017	<i>Indemnité gardiennage église communale</i>	
10-2017	15/02/2017	<i>Animateur sportif : subvention 2017</i>	
11-2017	15/02/2017	<i>CCAS : subvention 2017</i>	
12-2017	15/02/2017	<i>Accueil loisirs et TAP : convention de partenariat avec l'UFCV</i>	
13-2017	15/02/2017	<i>Effacement des réseaux rue de la Maison Neuve 2^{ème} tranche et rue du Rocher Cordier : présentation étude détaillée</i>	
14-2017	15/02/2017	<i>Projet échange de terrains à la Quévinais</i>	
15-2017	15/02/2017	<i>Ecole Henri Matisse : modification de l'organisation des temps scolaires</i>	
16-2017	15/02/2017	<i>FGDON : renouvellement convention multi-services</i>	
17-2017	15/02/2017	<i>FST-Voirie : demande de subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine pour l'année 2016</i>	
18-2017	15/02/2017	<i>Réalisation du Document Unique</i>	
19-2017	15/02/2017	<i>Admission en non-valeur de produits irrécouvrables</i>	

Commune de Bonnemain – Conseil Municipal du 15 février 2017

Qualité	NOM	Prénom	Emargement
Maire	PIOT	Marcel	
1 ^{er} adjoint	DURÉ	Marie-Hélène	
2 ^{ème} adjoint	ROBERT	Sonia	
3 ^{ème} adjoint	MURIE	Jean-Paul	
Conseiller municipal	HUOT	Danielle	
Conseiller municipal	LEMESLE	Patrick	Excusé Pouvoir à Florence DAVID
Conseiller municipal	DAVID	Florence	
Conseiller municipal	LEROUX	Béatrice	Excusée Pouvoir à Marie-Hélène DURÉ
Conseiller municipal	GUERIN	Jean-François	Excusé Pouvoir à Marcel PIOT
Conseiller municipal	ALLAIN	Laurence	
Conseiller municipal	CITRE	Laurent	
Conseiller municipal	LEBRET	Loïc	
Conseiller municipal	TESSIER	Nathalie	Excusée Pouvoir à Loïc LEBRET
Conseiller municipal	MILLION	Olivier	
Conseiller municipal	DOUARD	Philippe	